



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/057

**OBJET : OFFICE DE TOURISME : ATTRIBUTION DE LA
SUBVENTION 2023**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 25

Nombre de Conseillers présents et représentés : 37

Quorum : 23

Date de convocation : 17 mars 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 17 mars 2023

Secrétaire de séance : Valérie LAGARDE

Le 23 mars de l'année deux mille vingt-trois à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Séance en présentiel exclusivement

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Le procès-verbal du 2 février 2023 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	E	Mme BURTIN-DAUZAN
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET	PÉREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	A		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	M. FATH	BONNETOT Aurore	E	Mme PRÉVOTEAU
DUMESNIL Mickaël	E		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		POLSTER Monique	A	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAQUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	E	Mme BOURROUSSE	CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	E	Mme PÉREZ	SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	M. BORDELAIS
LAFFARGUE Alexandre	E	Mme SOUBELET	BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	E	M. BARRÈRE
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/057

OBJET : OFFICE DE TOURISME : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION 2023

Vu l'article 3-1-1 des statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu portant notamment sur les activités liées au tourisme,

Vu l'article L. 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Montesquieu n°2005/49 en date du 23 septembre 2005, qui a créé l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) de l'Office de Tourisme de Montesquieu,

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Montesquieu n°2005/64 en date du 9 décembre 2005, qui a approuvé les statuts de l'EPIC,

Vu la délibération 2021/083 du 8 avril 2021 relative à la convention d'objectifs et de moyens de l'Office de Tourisme pour 2021-2023,

Vu la convention d'objectifs et de moyens de l'Office de Tourisme pour 2021-2023 signée le 1^{er} juillet 2021,

Vu les avis du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Montesquieu,

Vu le dossier de demande de subvention établi par l'Office de Tourisme de Montesquieu,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Par délibération n°2005/49 en date du 23 septembre 2005, la Communauté de Communes de Montesquieu a créé un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), intitulé Office de Tourisme de Montesquieu, qui a la charge de mettre en œuvre la politique touristique communautaire. Depuis la création de l'Office de tourisme de Montesquieu, 6 conventions d'objectifs ont été signées (2006-2008 / 2009-2011 / 2012-2014 / 2015-2017 / 2018-2020 / 2021-2023).

L'Office de Tourisme de Montesquieu se voit déléguer des missions de service public touristique dont les principales sont les suivantes :

- d'assurer l'accueil et l'information des touristes sur le territoire communautaire,
- d'assurer la promotion touristique du territoire communautaire en cohérence avec l'action des instances touristiques,
- de concevoir, animer et coordonner le développement touristique du territoire communautaire, depuis la définition de la stratégie et la programmation des actions de développement jusqu'à l'évaluation des actions entreprises,
- d'assurer la coordination des entreprises et organismes intéressés au développement touristique du territoire communautaire,
- d'apporter un concours technique à la conception et à la réalisation de projets et d'opérations touristiques à caractère structurant : réalisation d'événements, création et gestion d'équipements touristiques, en lien avec la Communauté de Communes de Montesquieu,
- d'animer le montage et la commercialisation de produits touristiques.

L'Office de Tourisme de Montesquieu se voit également déléguer la mise en place d'une stratégie touristique.

Conformément à l'article 15 de la convention d'objectifs et de moyens, compte tenu du reversement de la taxe de séjour, la CCM verse à l'Office de Tourisme de Montesquieu une subvention de 135 000 € pour l'année 2023.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/057

**OBJET : OFFICE DE TOURISME : ATTRIBUTION DE LA
SUBVENTION 2023**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve l'octroi d'une subvention de 135 000€ au bénéfice de l'Office de Tourisme de Montesquieu pour l'année 2023 selon les modalités prévues dans la convention,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget 2023,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires et utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Martillac, le 23 mars 2023



Valérie LAGARDE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20230323-2023_057-DE

